

tenue, en vertu de son bail de 8 ans en par lui donnant caution que l'immeuble sera vendu à un prix suffisant pour assurer le paiement de \$1500 intérêts dûs au contestant. *Dupuy vs Bourdeau*, 6 L. N., 12.

2. Un bail authentique enregistré ne donne pas droit au locataire de faire une opposition afin de charge. Le décret affranchit l'adjudicataire de toute obligation d'entretenir le bail pour le saisi. *McLaren vs Kirkwood*, 25 L. C. J., 105.

3. Le locataire peut être expulsé avant l'expiration du terme de son bail, quand la propriété est vendue par le Shérif, à la poursuite des créanciers du bailleur. *McLaren vs Kirkwood*, 25 L. C. J., 107.

LI

Valeur d'un titre non enregistré. C. C., 2127 :

Jurisp.—Celui qui a obtenu du failli, longtemps avant la faillite, un bon titre à un immeuble, mais qui ne l'a pas fait enregistrer avant la faillite, peut cependant empêcher la vente de cet immeuble par le syndic, et en obtenir distraction. *Grothé et Stuart*, 12 R. L., 218.

LII

Valeur de l'enregistrement de la Saisie-arrêt, et du Jugement rendu contre le Tiers-Saisi.

Jurisp.—La signification d'un bref de saisie-arrêt n'opère pas une cession judiciaire qui peut être enregistrée valablement ; le *jugement seul* ordonnant au tiers-saisi de payer *opère cette cession*. Un transport, même non enregistré, et signifié avant la saisie-arrêt, l'emportera sur cette dernière. *Goyette vs Dupré*, M. L. R. 2 S. C., 29.

LIII

De l'avis de Renouvellement. C. C. 2168 :

Jurisp.—L'enregistrement d'une substitution doit être